

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Plaetevoet

Prénom : Christian

Institution ou entreprise : GESPER.CP

Axe(s) : Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?

Intitulé de votre contribution : Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?

Résumé de votre contribution :

Faire appel à la puissance publique face aux risques et un peu un non sens, car son seul pouvoir est de le répartir plus ou moins équitablement avec une information globale qui s'adapte mal au problèmes de terrain. Son seul pouvoir est de donner du temps pour gérer les destructions et de protéger les acteurs de terrain si besoin est. Sa vision globale est plutôt génératrice d'inadaptation et de coercition inutile. Ainsi je propose quelques pistes dans ce sens.

Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?

La crise a transformé, au moins temporairement, les priorités de l'action publique, les hiérarchies entre les missions, et les fondements des arbitrages entre les logiques de coût, d'effectivité ou d'efficience, et de protection contre les risques ; elle a également instauré un « état d'urgence sanitaire », restreignant la liberté de circulation des citoyens. Qu'en restera-t-il après l'épidémie ? Ce sont notamment les missions d'anticipation, de prévention des risques et de régulation des acteurs qui sont questionnées. De quoi l'État peut-il (vraiment) nous protéger ? Quelle portée donner au « principe de précaution » ? Quel coût[3] sommes-nous collectivement prêts à payer pour nous protéger de risques extrêmes (terrorisme, épidémie, crise financière, panne électrique ou informatique de grande ampleur, attaque chimique, guerre, etc.) ? Comment accroître l'adaptabilité et la résilience des services publics ? Que la puissance publique doit-elle nous garantir et comment peut-elle s'organiser pour le faire ? Que peut-elle exiger de nous ? Enfin, quelles missions faut-il qu'elle prenne en charge elle-même, au nom de la souveraineté, et que peut-elle déléguer sans dommages aux acteurs privés et au marché ?

C'est sur le fond que le problème semble avoir été mal posé. La forme de la réaction tout d'abord à un événement qui a été défini comme une agression alors qu'il s'agit d'un risque d'environnement naturel expérimenté à de nombreuses reprises par le passé. La décision de confiner plus 50% de la population sur la constatation que le risque sanitaire avait mal été évalué malgré diverses alertes, mais a conduit de fait à amputer le pays de ses forces vives.

Faute d'avoir sous la main une parade adéquate nous avons élevé des remparts indifférenciés et pris uniquement avis des dirigeants chargés de gérer les agressions les plus soumises au stress face à l'ampleur et la rapidité de la contagion.

Il faut dans des situations de ce type, pour reprendre l'assimilation guerrière inappropriée qui a été utilisée, plus que des remparts type ligne Maginot mais plutôt la souplesse des taxis de la Marne pour surmonter une attaque multidirectionnelle et surtout ne pas stériliser la moitié des forces vives sans avoir des évaluations précises de tous les choix possibles

Un des points les plus essentiels est la qualité de l'information qui a fait largement défaut notamment en matière de contagion et de masques.

Pire l'information a été un des points les plus négligés pour l'appréciation de la situation avec le développement de foyers épidémiques qui ont semblé prendre de cours les responsables et mettre la population dans l'impossibilité d'évaluer les précautions à prendre. On ne sait toujours pas quelle est la part des personnes considérées comme contaminées, celle dont les symptômes ont été sérieux mais gérés de façon individuelle et celle qui a donné lieu à une hospitalisation d'urgence et enfin la part des cas critiques nécessitant une assistance respiratoire lourde.

Parmi ces différents cas on ne sait pas quelles sont les personnes considérées comme guéries, celles en rémission celles décédées. Parmi les décès la part n'a pas été faite entre les décès causés par le virus et celles résultant de contaminations nosocomiales notamment occasionnées par les risques intrusifs des aides respiratoires ou par la destruction du microbiote.

On ignore la part des contaminations familiales due au confinement et à l'absence d'expositions au soleil.

On ignore aussi quelle est la part, pour les pathologies lourdes, des contaminations et décès du personnel soignant. En un mot quel est le coût humain des concentrations du virus dans des espaces exigus ou mal ventilés ou à la promiscuité induite par les situations d'urgence ou des moyens franchement inadaptés comme le transport par TGV.

Enfin sachant qu'aucun processus curatif n'était disponible, quelle a été la part de personnes assistées par une stimulation des défenses immunitaires, par le recours à l'exposition aux UV utilisé pour la tuberculose dans le passé et pour les utilisations des remèdes type huiles essentielles efficaces pour la grippe ?

Ce type de données aurait sans doute permis de mieux répartir la charge des personnels soignants notamment en fonction des risques.

En outre j'ai pu le constater, hors les urgences les autres services hospitaliers semblaient plutôt sous employés. Un directeur de clinique signalait d'ailleurs des locaux désertés.

Au plan du bon sens, il semble plus raisonnable de déplacer un hôpital de campagne que de transporter des malades en piteux état.

La structure de l'information des décideurs semble aussi avoir été mal gérée. Quelle est la part des contaminations dans les marchés justifiant leur interdiction ? Y a-t-il des preuves raisonnables et vérifiables que ses concentrations de plein air soient plus dangereuses que les espaces clos à même de justifier cette décision ?

Y-a-t-il des éléments irréfutables que les loisirs et les sports de plein air aient entraîné des contaminations largement supérieures à celles des espaces clos ?

La consultation quasi exclusive des populations a été concentrée sur les zones de « combats » ou un biais cognitif à la prise de décision est possible. Y-t-il eu consultations des personnels de terrain ou seulement des responsables de troisième ou quatrième niveau. Si ce n'est le cas il est très probable que souvent la réaction n'était pas dimensionnée à la menace et a été de ce fait plus couteuse.

Il n'a pas été tenu compte des avis qui ont suggéré que l'on pouvait essayer de procéder autrement en adaptant notre gestion à nos moyens et en faisant migrer des compétences proches ce que certaines initiatives limitées ont réalisé par la suite.

A la question : *De quoi l'État peut-il (vraiment) nous protéger ?* La réponse est claire de rien. La longueur de chaîne des décisions et l'inadéquation de l'information soulignée ci dessus en sont la preuve.

La première feuille de contrôle qui a été imposée était rédigée de telle façon que l'on pouvait comprendre que l'on ne pouvait promener les animaux de compagnie ! De ce fait comment croire que toutes les sanctions infligées dans ces conditions l'aient été à bon escient ?

En effet plus la chaîne de transmission des instructions est longue plus ses effets nocifs seront amplifiés et ce d'autant plus que ces instructions sont de nature coercitives.

L'autre aspect essentiel et déjà évoqué est la pertinence de l'information, plus elle est globale plus elle est inadaptée, c'est l'illustration de la blague qui eu cours au moment du développement des statistiques : Où avez vous rencontré le français moyen ?

Quand on se connecte sur le site Legi-france et que l'on se confronte à la multitude de textes en vigueur, il apparaît clairement qu'aucun français même érudit, n'est en mesure de les comprendre en totalité notamment en raison des multiples renvois. Clairement à partir de cette masse de règlements il n'y a sans doute pas un français qui ne soit pas en effraction à un titre quelconque.

Pour le code de la route bien souvent on ne sais pas à quelle vitesse rouler par exemple en agglomération on passe de 30 à 70 sans raison environnementale objective. Pour les détecteurs de fumée on les débranche car sinon on ne peut mettre en marche son grille pain. Quant aux quantités de documents nécessaires pour faire une transaction immobilière la démarche est impossible en dessous de cinq centimètres d'épaisseur. La situation normale serait que le notaire fasse la lecture de la totalité à l'acquéreur et lui explique les termes incompréhensibles. Comment dans ces conditions accepter la fiction de la défense du consommateur. J'ai signalé que les procédures d'identifications de Microsoft faisaient que ne pouvait utiliser un ordinateur portable acheté il y a deux ans. On a pris note.....

Un jugement du tribunal a indexé une pension sur indice qui ne correspond pas au revenu de l'obligé

La bible mentionne que deux lois suffisent et tout le reste en découle. Sans aller aussi loin ne serait-il pas judicieux de procéder à une révision et de limiter les décrets d'application qui ne sont pas contrôlés ou à l'inverse ne peuvent être que des détails explicatifs destinés aux professionnels mais contestable par l'obligé.

J'ai mentionné à plusieurs reprises la vulnérabilité de l'approvisionnement en électricité de la capitale et celle de l'approvisionnement en eau en raison de la mise en service de centrales d'épuration de plus en plus gigantesques et de l'interdiction de forer un puits individuel.

L'emprise de Paris sur l'environnement atteindrait un rayon de 300 km. Quel est le rôle de l'État face à ces problèmes ?

Notre système de pouvoir territorial hyper-centralisé qui ne permet qu'une autonomie territoriale limitée en matière de finance et en matière de choix, induit ipso facto l'impossibilité de régler les problèmes au niveau où ils se posent.

Au plan financier nous sommes d'une vulnérabilité fabuleuse avec nos soit-disant entreprises mondiales mais dont le capital est contrôlé par l'État ou par des capitaux étrangers. Dans ce contexte l'indiscipline reprochée aux français à l'exemple de ceux du rail lors du dernier conflit est une bénédiction.

En matière de rôle de l'État je vais reprendre un exemple que j'ai utilisé par ailleurs pour ce qui est de la gestion de cette crise en ce qui concerne les restrictions de plus en plus coercitive sur la pratique du sport qui concerne les français les plus actifs et les plus soucieux de leur santé : avoir interdit les jardins public et les quais de la Seine est un non sens. Il aurait été plus judicieux de mobiliser les responsables de salles de sport et de clubs sportifs afin d'animer la pratique avec des mesures de prudence et éventuellement des rotations pour ces fonctions avec les pratiquants si nécessaire avec une place de 2h minimum. Cela aurait permis de limiter le stress et de susciter des vocations.

L'alternative entre public et privé d'ailleurs est un problème mal posé, le sens du service public a été pendant un certain temps une bénédiction et l'exactitude de la SNCF un exemple pour nombre de réseaux de transport au niveau mondial mais la distribution de carburant tout aussi critique l'est par des entreprises privées. Le démantèlement d'Alstom par General Electric par le biais d'une inculpation judiciaire ou l'amende imposée à BNPParibas montrent l'étendue de notre vulnérabilité. Le fond du problème est une question de transfert de risques. Lorsque que les plus faibles en grand nombre portent les conséquences des risques pris par les plus forts ou les mieux informés, la puissance publique a son rôle à jouer pour équilibrer les termes du contrat. Mais si elle se fonde sur les statistiques de défaut et sur les rapports de force et non de droit, elle devient sensible à toutes les dérives et ne peut de fait protéger.

La démarche d'évaluation des choix d'engagements des fonds public est une approche nouvelle potentiellement capable de trier les transferts indus de risques. Encore faut-il que les informations ne soient pas extrapolées ou limitées à des opinions. Les éléments de contrôle objectifs doivent être déterminés à l'origine. Un moyen de suivi cohérent pourrait venir de l'activation des investissements engagés et la mesure de leurs effets quantifiables.

Considérons à présent la question du coût collectif à payer pour nous protéger de risques extrêmes (terrorisme, épidémie, crise financière, panne électrique ou informatique de grande ampleur, attaque chimique, guerre, etc.) ? La question manque de sens car nous sommes collectivement contraints à payer soit avant au risque de conduire des évaluations qui se révèlent fausses (cas de la protection par les masques ou des transfusion sanguines), soit après pour couvrir les dégâts. Le problème de fond est : qui dans ces collectifs très divers en matière de taille et de compréhension assume les risques de sur ou sous protection ? La répartition sera-t-elle équitable ? La pratique de rançonner de la manière la plus indolore possible, comme le tiers payant ou le prélèvement à la source rend le citoyen de moins en moins responsable et avec de moins en moins d'éléments permettant d'exercer sa faculté de faire des choix clairement déterminés par une information fiable. Comment dans ces conditions le solliciter au titre de la solidarité. Je suis clairement incapable de comparer des contrats d'assurance santé et d'assurance auto.

Au total le sujet principal n'est pas là, mais dans l'évaluation raisonnée de la crise actuelle alors que l'épicentre de la crise est chinois.

Considérons les chiffres de de la National Health Commission du 29 mars le taux de guérison est de 93 % de malades sortie de l'hôpital, Wuhan l'épicentre de l'épidémie n'a connu qu'un seul cas depuis le 18 mars et 95 % de l'activité industrielle a repris et les petites et moyennes entreprises sont actives à 60 %. Les transports ont repris normalement ou sont sur le point e l'être dans tout le pays.

Les nouveau cas sont des cas importés au nombre de 165.

Nous sommes loin de la situation constatée en France où l'on vous verbalise si vous êtes seul à l'horizon ou si vous avez dépassé la distance de 1 km. La Chine gagne au moins la bataille de la communication.

Considérons la situation pré-crise. La Chine est soumise à des stress successifs en matière commerciale dépendante des humeurs de M. Trump. Hong-Kong est en révolte. Le dollar reste la seule monnaie de facturation de matières premières. Les USA sont devenus le premier producteur mondial de brut et dominent les marchés du pétrole et du gaz. L'OPEP a perdu la guerre des prix face à la flexibilité des producteurs de pétrole de schiste. La Chine va dans les années à venir être confrontée au départ en retraite de millions de chinois.

Quoi de plus tentant que de desserrer l'étouffement et de saisir l'occasion pour au moins affaiblir la domination financière américaine et dégrader encore plus la fragilité européenne affectée par le Brexit avec l'assurance du soutien de Londres.

Quoi de plus tentant que de profiter de la situation ? Que signifie la mort en incarcération du médecin qui voulait donner l'alerte ? Ne serait-il pas prudent de contrôler l'état sanitaire des masques importés de Chine, à tout hasard ?

J'ai déjà proposé une approche pour limiter l'impact d'une paralysie économique qui se prolonge et qui va être le principal risque. J'en rappelle les termes.

Le seul choix possible, me semble-t-il, est de développer chez les Français un parcours de multi-compétences et de transmission de savoir-faire de terrain. Avec l'expérience acquise des multiples zones où les acteurs étaient sous pressions au risque de faire de nombreuses erreurs vitales, ou exposés par leur hiérarchie à des risques inconsidérés, il est possible de bâtir rapidement des compétences complémentaires et valorisables.

L'information divulguée jusqu'à présent n'a aucune portée pratique pour agir ou faire des choix de réallocation de moyens. Il n'y a pas d'appels formalisés pour alléger les postes sous contraintes et employer les chômeurs partiels. Il est important de se doter de personnel de réserve dont l'engagement est reconnu et valorisé.

Rien n'est pire que de forcer au chômage des potentialités d'action.

Un vaste champ de formations qualifiantes est à ouvrir avec un souci de minimiser les risques à l'opposé des gâchis humains des tranchées de 1914.